

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 21 MAI 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 28 ; Présents : 26 ; Pouvoirs : 2 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-cinq, le vingt un mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO maire**, suite à la convocation en date du 15 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GUIDI Marie-Noëlle GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel – LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Viviane – SABATINO Paul SACOMAN Roger - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : JUAN Annie à CORTES Jeanne - LILLO Sabine à GUEVARA David -

ABSENTS : JUAN Annie – LILLO Sabine

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2025- 04bis /01

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite au décès de Monsieur Georges ROSSO, un siège de conseiller municipal devient vacant. Aux termes de l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jacques DE LA VEGA a présenté par courrier en date du 13/05/2025 son refus d'intégrer le Conseil Municipal de la Commune de LE ROVE en qualité de suivant de liste de la « Liste CONTINUONS ENSEMBLE POUR LE ROVE » pour des raisons personnelles et a adressé sa démission du poste de conseiller municipal de la commune du Rove à compter de la date de réception de cette lettre.

Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Madame Christiane CADIERE est donc appelée à remplacer Monsieur Georges ROSSO au sein du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 013-211300884-20250521-20250401-DE

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame CADIERE Christiane est inscrite dans ses fonctions de conseillère Municipale.

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire

Paul SABATINO


Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification